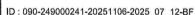


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le





L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre à 18h51, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE membres titulaires. Gisèle LAMARE et Emmanuel CHAMAGNE, membres suppléants.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Christian RAYOT, Vincent FRÉARD à Gisèle LAMARE, Fatima KHELIFI à Imann EL MOUSSAFER et Gilles PERRIN à Emmanuel CHAMAGNE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 octobre 2025	Le 21 octobre 2025	En exercice	50
		Présents	28
8		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-07-12 Budget annexe Centre Aquatique – Décision Modificative n°1

Rapporteur: Daniel FRÉRY



ID: 090-249000241-20251106-2025\_07\_12-BF

Une décision modificative est nécessaire à la section de fonctionnement du budget annexe du Centre Aquatique Intercommunal.

Afin d'ajuster le budget de fonctionnement, il convient de modifier, le chapitre 011 concernant les charges à caractère général pour donner suite à une augmentation du tarif de l'énergie (Gaz et Electricité), le chapitre 012 à la suite de l'augmentation des charges de personnel, le chapitre 65 concernant des charges de gestions courantes supplémentaires (Droits de diffusion pour aqua ciné).

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 011 (compte 60612) + 25 000 €

Chapitre 012 (compte 6215) + 60 000 €

Chapitre 65 (compte (65811) + 1 000 €

Fonctionnement : Recettes : Chapitre 03 (compte (03811) + 1 000  $\in$  + 86 000  $\in$ 

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1	
Code INSEE	CENTRE AQUATIQUE (60006)		2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement chapitre 011+012+65

Distance	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crèdits
FONCTIONNEMENT				
D-60812-323 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00€	25 000,00 €	0,00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	25 000,00 €	0,00€	0,00€
D-6215-323 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00 €	80,000,00 €	0,00 €	0.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-65811-323 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00€	1 000,00 €	0,00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00€
R-7573621-323 : Subventions de fonct, BA/régles non dotés de la perso, morale	0,00€	0,00€	0,00€	86 000,00€
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00€	86 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	86 000,00 €	0,00€	86 000,00 €
Total Général		86 000,00 €		86 000,00 €

## Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

• d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Centre aquatique selon le tableau ci-dessus ;

